



## chaudiere ne fonctionne pas

Par **padbol**, le **04/03/2021** à **03:15**

Bonjour

Je souhaiterais savoir ce que je dois faire pour l'an 2021 - pour ce qui est de la saison hivernale je n'ai pas été chauffé - la maintenance a été assurée de façon, je dirai, très négligée.

Pour mieux comprendre : la chaudiere donne bien de l'eau chaude, donc de ce point de vue elle fonctionne, mais ne donne pas une source de chaleur par le sol ?

La problématique y a la facture, deuxiement y a un fond de tutelle et y a aussi une absence de communication auprès de l'auxiliaire de justice, à savoir depuis mon entrée, ces réclamations je l'ai signalées pour autant l'agence immo. n'a jamais désamorcé ce desordre et encore moins a partir de 2016, année officielle de la tutelle, à ce jour ?

Merci pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **04/03/2021** à **11:27**

Bonjour,

Ce n'est pas l'agence immobilière qu'il faut informer, c'est de faire une mise en demeure directement au propriétaire, de remise en état du système de chauffage pour que vous puissiez être chauffé correctement durant l'hiver.

Si vous êtes sous tutelle, voyez directement, sans passer par un intermédiaire, le juge des tutelles. En attendant, voyez votre mairie pour savoir où et quand vous pouvez avoir des renseignements juridiques gratuits style "maison du droit".

Par amajuris, le **04/03/2021 à 12:58**

bonjour,

l'entretien et les menues réparations sont des charges locatives.

il appartient au locataire (ou son tuteur) de souscrire un contrat d'entretien pour la chaudière auprès de l'entreprise de son choix.

cela ne concerne pas le propriétaire.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697>

salutations